Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A260-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A260

OBJET : Aménagement de l'espace - Developpement de l'étoile ferroviaire du Pays d'Aix - Engagement financier de la C.P.A. en vue de dynamiser la mise en œuvre des projets ferrés sur son territoire

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – ALBERT Guy – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BLAIS Jean-Paul – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CLAVEL Caroline – CRISTIANI Georges – DAVENNE Chantal – DELAVET Christian – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Pierre – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LHEN Hélène –LUVERA Georges - MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIN Jacky – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SUSINI Jules – TAULAN Francis – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André– MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BRAMI Helliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric – BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre – CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick – DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky – DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules – GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean – LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude – LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis – MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BAUTZMANN Marcel – BENNOUR Dahbia – BERNARD Christine – BOUTILLOT Guy – CONTE Marie-Ange – CURINIER Erick – DE PERETTI François-Xavier – DECARA Yannick – DUPERREY Lucien – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – LARNAUDIE Patricia – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – NELIAS Mireille – PIZOT Roger – PORTE Henri-Michel – POTIE François – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective et Aménagement
Mission projets structurants
NB

05_04

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Madame le Président
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement de l'Espace

Objet : Développement de l'étoile ferroviaire du Pays d'Aix – Engagement financier de la CPA en vue de dynamiser la mise en œuvre des projets ferrés sur son territoire
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport vise à autoriser le Président de la CPA à engager des négociations financières avec l'Etat et le Conseil Régional PACA en faveur de la poursuite des différents projets de réouverture ou de modernisation de lignes ferrées sur son territoire (Aix-Marseille 2eme phase, Aix-Rognac, Ligne des Alpes et Gardanne-Carnoules).

Exposé des motifs :

Le contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, a inscrit un certain nombre d'opérations de développement de transport ferroviaire sur le territoire Régional dont plusieurs concernent le Pays d'Aix.

La Communauté du Pays d'Aix s'étant déclarée, dès le premier PDU en 2005, en faveur de la modernisation des infrastructures ferroviaires maillant son territoire et leur connexion au réseau national, elle s'est naturellement placée comme partenaire de ce développement.

Ainsi, les instances communautaires ont été amenées à approuver successivement les conventions de financement des études nécessaires à plusieurs projets ; celles-ci se sont toutes réalisées sous maîtrise d'ouvrage RFF.

1. La Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LN PCA)

Dans le cadre de l'élaboration du SNIT (schéma national des infrastructures de transports) la commission « Mobilité 21 » a été chargée de prioriser les projets de LGV.
La LN PCA fait partie des 9 projets prioritaires à l'horizon 2030, cependant il ne sera réalisé à cette échéance que la traversée en tunnel de Marseille avec une gare souterraine à Saint Charles et un tronçon dans les Alpes Maritimes. Le reste du projet devrait être réalisé à l'horizon 2050.

Il est à souligner que l'engagement des études puis des travaux liés à la traversée souterraine de Marseille sont déterminants au regard de la capacité de développement des Trains Régionaux et particulièrement de la ligne Aix-Marseille. La Création d'une nouvelle gare souterraine libèrera en effet la gare Saint Charles de surface aujourd'hui saturée, d'une partie significative des trafics qui pourra ainsi être réaffectée aux TER.

Le Comité de Pilotage propre à ce projet s'est réuni le 23 septembre 2013 et a défini le périmètre des travaux à réaliser en première phase ainsi que les modalités de la concertation à venir.

La CPA a confirmé à cette occasion son accord sur les orientations données au projet et son engagement financier pour la poursuite des études.

Les sondages géotechniques devraient intervenir prochainement sur les zones de passages préférentiels, départements 06 et 13 dans un premier temps.

2. La modernisation Marseille – Gardanne – Aix 2ème phase (MGA2)

La première phase de modernisation, effective en décembre 2008 après 2 ans de fermeture de la ligne, a permis de mettre en place 3 trains/heure aux heures de pointe dont un train direct depuis Aix. L'objectif cible pour cette seconde phase est de mettre en place 6 trains/heure sur Aix – Marseille.
Les études préliminaires sont terminées et le Comité de Pilotage du 20 septembre a décidé des principales orientations pour les études d'Avant Projet:

- Le scénario cible avec 6 trains/h à l'horizon de la nouvelle gare souterraine de Saint Charles et une phase intermédiaire à 4 trains/h à l'horizon 2020. Les deux tiers de la ligne seraient doublés - estimation 250 M€ sans électrification, 407 M€ avec électrification.

- La création des haltes de Luynes et de Plan de Campagne

S'agissant de la halte-ferrée de Plan-de-Campagne, il sera nécessaire, pour améliorer le rabattement depuis les territoires voisins, de traiter les connexions du pôle au réseau viaire environnant. La pertinence de la création de la halte apparaît étroitement liée au prolongement jusqu'à Plan-de-Campagne du projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) projeté par le SMITEEB sur les communes de Marignane, Vitrolles et les Pennes Mirabeau.

Par ailleurs, la question de la maîtrise d'ouvrage de cet équipement, hors périmètre R.F.F., devra être posée s'agissant d'un pôle intéressant à la fois l'agglomération marseillaise et le pays d'Aix.

La CPA s'inscrit parfaitement dans les objectifs fixés par le comité de pilotage et a confirmé son engagement financier à hauteur de 1 M.€ pour la réalisation des études d'AVP dans les délais les plus brefs. Elle appuie également l'hypothèse évoquée en Comité de Pilotage pour la réalisation anticipée d'une partie de programme (ex. halte de Luynes).

La poursuite des études d'avant-projet nécessite une nouvelle convention financière. **La CPA a effectivement proposé, comme MPM, une participation de 1 M€, sur un besoin total de 7.2 M€ (13,75 %).**

3. L'augmentation de capacité de la ligne des Alpes sur Aix – Manosque – Pertuis

Les études d'Avant Projet sont terminées et ont été validées par le Comité de Pilotage du 14 octobre 2013. Il faut rappeler que l'enjeu de cette étude pour le pays d'Aix est la réouverture des haltes ferrées de La Calade et de Venelles ainsi qu'une augmentation de la desserte de Pertuis et de Meyrargues. Cette opération est essentielle pour la desserte des communes du nord du pays d'Aix.

La CPA demande que cette opération soit engagée dans le même calendrier que celle d'Aix – Marseille.

La trame structurante de desserte prévoit un train par heure et par sens desservant Pertuis-La Calade-Venelles. Il s'agirait ensuite de mettre en place des navettes dans le sens de la pointe, pour atteindre une fréquence plus importante, comme demandé par la CPA, mais cela n'est pas validé pour l'instant.

4. La réouverture au service voyageurs de la ligne Aix – Rognac

La réouverture de cette ligne est un enjeu fort pour le pays d'Aix puisqu'elle prévoit de desservir le pôle d'échanges de Plan d'Aillane et, à terme, permettra de relier par le fer Aix à Vitrolles (CAP Horizon) irrigant ainsi les principales zones d'emploi de la CPA.

Les études montrent néanmoins que c'est un projet faiblement rentable dans son ensemble sous l'angle socio économique (clientèle potentielle insuffisante), sachant qu'il est estimé à 155 M€ (78 M€ pour une ouverture partielle Aix – Plan d'Aillane).

Un comité de Pilotage devrait également se réunir prochainement. La CPA manifestera à cette occasion son attachement à une réalisation rapide des travaux de modernisation, dans la poursuite des interventions sur Aix – Marseille.

En parallèle, la CPA a délibéré pour s'engager en faveur de la variante Ouest de la déviation de la RD 543 au droit du hameau de Saint-Pons, y compris s'agissant d'une participation financière sur les travaux. En effet, ce projet, au-delà de son intérêt stratégique pour le secteur du pôle d'activités et de Plan d'Aillane, permet de supprimer le passage à niveau n°7 sur la ligne Aix-Rognac.

5. La réouverture au service voyageur de la ligne Gardanne – Carnoules

Les Etudes Préliminaires (EP) sont aujourd'hui terminées. L'état de la voie ferrée ainsi que le nombre de passages à niveau à supprimer font que le coût des travaux est très élevé : 490M€ (285M€ pour une réouverture partielle jusqu'à Saint Maximin).

La réouverture de cette ligne n'est à envisager qu'à long terme et à l'issue d'un projet d'aménagement du territoire générateur de densité autour de cet axe et donc porteur d'une clientèle potentielle suffisante.

Un comité de pilotage devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

6. Renforcement de l'inter-modalité du réseau

Dans le même temps, la CPA s'est engagée aux côtés de ses partenaires, pour renforcer l'inter-modalité des différents réseaux de transport. Il s'agit en particulier d'accroître le rabattement des réseaux de transports collectifs urbains et inter-urbains sur les pôles d'échanges. Plusieurs projets sont en cours ou en projet en particulier sur :

Ligne Aix-Gardanne-Marseille
- la gare d'Aix-Centre (mise en service de la gare routière et étude urbaine sur la gare SNCF en 2014),
- la gare SNCF de Simiane-Collongue (extension du parc de stationnement),
- le projet de halte de Luynes (étude urbaine en 2014),
- le projet de halte de Plan-de-Campagne (giratoire RD 543/A51), permettant la desserte du futur pôle d'échanges,

Ligne des Alpes
- la gare SNCF de Pertuis (pôle d'échanges),
- la gare SNCF de Meyrargues (pôle d'échanges),
- la halte-ferrée de Venelles (anticipation foncière et projet de suppression du passage à niveau),
- le projet de halte-ferrée de la Calade (esquisse d'un pôle d'échanges),

Ligne Aix-Rognac
- le pôle d'échanges de Plan d'Aillane (création d'une gare routière et d'un parc de stationnement),
- la gare Vitrolles-Aéroport-Marseille-Provence (projet d'extension, amélioration du lien avec le réseau TC et d'intégration dans le projet global CAP Horizon),

Synthèse des engagements financiers actuels de la CPA sur le réseau ferroviaire

Projets	Engagement financier de la CPA (en K€)
LGV Provence Côte d'Azur	4 778 K€
2eme phase de modernisation d'Aix-Marseille	91 K€ (+ 1 000 K€ pour la poursuite des études d'AVP en 2014)
Aix-Rognac	500 K€
Gardanne-Carnoules	
Suppression du passage à niveau de la Calade *(travaux)*	1 365 K€
Elargissement du pont-rail de Trets *(travaux)*	485 K€
Total	**7 219 K€** (+ 1 000 K€ à venir sur Aix-Marseille 2eme phase)

Synthèse du coût des pôles échanges multi-modaux, *essentiels pour améliorer la fréquentation du réseau ferré*

Projets	Engagement financier de la CPA (en K€)
Gare routière d'Aix-Centre	24 000 K€
Aix - Plan d'Aillane	7 700 K€
Simiane-Collongue	900 K€
Pertuis	1 700 K€
Meyrargues	2 500 K€
Vitrolles Aéroport Marseille Provence (1ere phase)	2 185 K€
Trets	1 600 K€
Total	**40 585 K€**

<u>Propositions d'intervention</u> de la CPA sur les travaux liés à la modernisation ou la réouverture des lignes ferroviaires

Opérations	Global	Montant CPA	Echéance
Marseille Gardanne Aix 2eme phase	250 000 K€	25 000 K€	2018-2022
Aix-Rognac	150 000 K€	15 000 K€	2021-2025
Ligne des Alpes	80 000 K€	8 000 K€	2015-2017
Venelles avec suppression du passage à niveau	15 000 K€	7 500 K€	2016-2017
la Calade	5 600 K€	2 800 K€	2016-2017
Luynes	5 000 K€	2 500 K€	2021 à 2022
2ème phase de Vitrolles Aéroport MP	20 000 K€	3 000 K€	2018 à 2020
TOTAL	**525 600 K€**	**63 800 K€**	

S'agissant du financement des études préalables, la CPA a mis en place les autorisations de programme nécessaires, en particulier pour la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, ainsi que pour la poursuite des études d'avant-projet de la 2ème phase de modernisation de la ligne Aix-Marseille. Il en est de même pour les travaux relatifs à la suppression du passage à niveau de la Calade et pour l'élargissement du pont-rail de Trets.

Pour l'ensemble de ces projets ferrés, et au-delà de son engagement financier, la CPA souhaite poursuivre leur insertion dans une stratégie d'aménagement à plusieurs échelles (au travers du SCOT en particulier), mais aussi de développement urbain, en proposant notamment des approches nouvelles d'organisation urbaine à proximité des gares (ex : CAP Horizon, projet de halte de Plan-de-Campagne, gare SNCF d'Aix, etc.).

Il s'agit à la fois de conforter le potentiel de clientèle de ces infrastructures, mais aussi de tendre vers un développement durable intégrant de manière pérenne la contrainte des déplacements quotidiens des habitants et les nuisances liées à la pollution de l'air.

De plus, la CPA au travers du SCOT, souhaite conforter les synergies entre ces différents pôles d'attractivité, que sont les grandes zones économiques du Pays d'Aix : le pôle d'activités d'Aix, la zone économique de Vitrolles avec la filière aéronautique, la zone industrielle de Peynier-Rousset-Fuveau avec la filière micro-électronique et la logistique, Plan-de-Campagne, …

En conclusion, dès l'avancement des décisions de l'Etat et du Conseil régional, s'agissant des autres projets de réouverture ou de modernisation, la volonté de la communauté sera traduite budgétairement.

Enfin, pour optimiser la signature des conventions de financement à venir, il vous est proposé de rendre le Bureau communautaire compétent pour approuver les conventions de financement avec nos partenaires.

Perspectives de développement du réseau ferré à 10 ans sur le Pays d'Aix

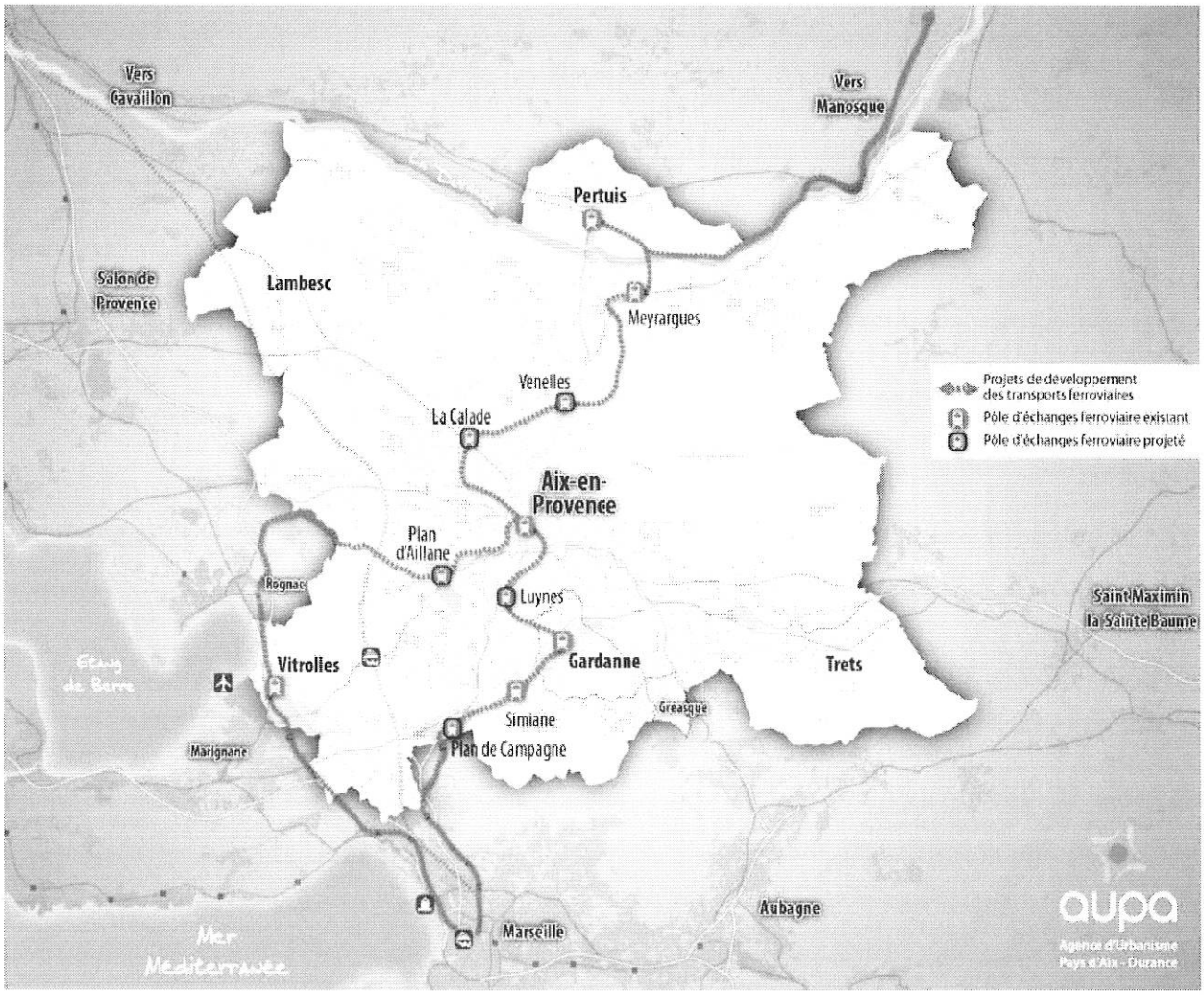

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢ **APPROUVER** l'engagement financier prévisionnel de la CPA s'agissant des projets de l'étoile ferroviaire du Pays d'Aix,

➢ **AUTORISER** le Président de la CPA à engager des négociations financières avec l'Etat et la Région pour dynamiser les projets d'infrastructures ferroviaires sur son territoire,

➢ **DONNER** délégation au Bureau communautaire pour approuver les conventions de financement relatives aux lignes ferrées de l'étoile ferroviaire du Pays d'Aix.

2013_A260

OBJET : Aménagement de l'espace - Developpement de l'étoile ferroviaire du Pays d'Aix - Engagement financier de la C.P.A. en vue de dynamiser la mise en œuvre des projets ferrés sur son territoire

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	115
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

23 DEC. 2013